



Groupe de négociation de l'Accord multilatéral sur l'investissement (AMI)

Groupe d'experts No.1 sur certains sujets relatifs au règlement des différends et champ d'application géographique

ORDRE DU JOUR

Réunion des 21-23 octobre 1996

**GROUPE D'EXPERTS N° 1 SUR CERTAINS SUJETS RELATIFS AU
REGLEMENT DES DIFFERENDS ET AU CHAMP D'APPLICATION GEOGRAPHIQUE**

ORDRE DU JOUR

21-23 octobre 1996

- | | | |
|-----------|--|----------------------|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | DAFFE/MAI/EG1/A(96)5 |
| 2. | Approbation du compte rendu succinct de la
réunion tenue du 18 au 20 septembre 1996 | DAFFE/MAI/EG1/M(96)4 |
| 3. | Obligations contradictoires | |
| | Projet de Rapport au Groupe de négociation | DAFFE/MAI/EG1(96)11 |
| | <u>Pour référence :</u> | |
| | Note du Président | DAFFE/MAI/EG1(96)10 |
| | Contributions des pays Membres : | |
| | | DAFFE/MAI/RD(96)23 |
| | | DAFFE/MAI/RD(96)29 |
| 4. | Règlement des différends :
Investisseurs/Etats | |
| | Note du Président | DAFFE/MAI/EG1(96)12 |
| | Contributions des pays Membres | |
| | <u>Pour référence :</u> | |
| | Cadre conceptuel d'un mécanisme
de règlement des différends pour l'AMI | DAFFE/MAI/EG1(96)7 |

**5. Règlement des différends : Consultation/
conciliation et arbitrage entre Etats**

Note du Président

DAFFE/MAI/EG1(96)9/REV1

Contributions des pays Membres

Pour référence :

Cadre conceptuel d'un mécanisme
de règlement des différends pour l'AMI

DAFFE/MAI/EG1(96)7

6. Protection des droits des investisseurs

Contribution d'une délégation

DAFFE/MAI/EG1/RD(96)8

**7. Mise en application au plan national
des conventions internationales**

8. Prochaines étapes/questions diverses

Notes relatives à l'ordre du jour

Point 3 Obligations contradictoires

Lors de sa réunion de juin 1996, le Groupe de négociation a demandé au Groupe d'experts d'examiner l'instrument de l'OCDE existant en matière d'obligations contradictoires et de rendre compte de ses travaux au Groupe de négociation pour sa réunion d'octobre. Lors de sa réunion du mois de septembre, le Groupe d'experts a examiné l'instrument existant, préparé un projet de rapport et décidé de mettre au point une version finale lors de sa prochaine réunion afin de le soumettre au Groupe de négociation les 24 et 25 octobre 1996.

Point 4 Règlement des différends : Investisseurs/Etats

Lors de sa dernière réunion, le Groupe d'experts a conclu que des progrès suffisants avaient été réalisés en matière de consultation/ conciliation et de règlement des différends entre Etats pour commencer à examiner le problème du règlement des différends entre les investisseurs et les Etats. Les délégués sont invités à examiner le texte présenté dans la note du Président [DAFFE/MAI/EG1(96)12] ainsi que les éventuelles contributions des pays Membres.

Point 5 Règlement des différends : Consultation/conciliation et arbitrage entre Etats

Lors de sa dernière réunion, le Groupe d'experts a examiné les projets de textes sur la consultation/conciliation et l'arbitrage entre Etats présentés dans la note du Président [DAFFE/MAI/EG1(96)9], identifié un certain nombre de questions qui méritent un examen plus approfondi et décidé de réexaminer une version révisée du texte lors de sa prochaine réunion. Les délégués sont invités à examiner la note du Président [DAFFE/MAI/EG1(96)9/REV1] ainsi que les contributions éventuelles des pays Membres.

Point 6 Protection des droits des investisseurs

Lors de sa réunion du mois de juin 1996, le Groupe de négociation a saisi le Groupe d'experts de la question de savoir si l'AMI devrait contenir des dispositions spéciales découlant d'autres accords visant à protéger les droits des investisseurs. Les délégués sont invités à se pencher sur la question, en s'appuyant sur une contribution d'une délégation [DAFFE/MAI/EG1/RD(96)8] ainsi que sur les contributions éventuelles des autres pays Membres.

Point 7 Mise en application dans le droit national des conventions internationales

Lors de la discussion du Groupe de négociation au mois d'avril dernier concernant la mise en application de l'accord à différents niveaux de l'administration, le Président du Groupe de négociation a proposé que le Groupe d'experts No 1 examine de façon plus approfondie la question plus générale de la mise en application des conventions internationales dans le droit national [DAFFE/MAI/M(96)3]. Il est proposé de procéder à un bref tour de table lors de cette réunion pour permettre à tout pays qui le souhaite de fournir des informations aux autres participants concernant cette question.

Point 8 Prochaines étapes/questions diverses

Le Groupe d'experts devrait faire un rapport d'étape pour le Groupe de négociation au mois d'octobre et un rapport final au mois de décembre 1996.

En outre le Groupe d'experts devrait décider des thèmes qu'il souhaite aborder lors de sa prochaine réunion.